

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 028-2023</b></p> <p><b>Du : 13 juillet 2023</b></p> <p>Nombre de Conseillers :                                   en exercices : 11                                   présents : 7                                   votants : 7</p> <p>Date de la convocation : 07 juillet 2023</p>
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,  
Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

Mesdames Morgane, Auger Sophie Papon, Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Souscription d'un prêt relais pour le financement des travaux rue de la Vieille France**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, la nomenclature, M 57,

**Considérant**, la décision du Conseil Municipal d'engager des travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie rue de la Vieille France,

**Considérant**, la nécessité de mobiliser des fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises et le F.C.T.V.A,

**Considérant**, l'offre proposé par la Caisse d'Epargne pour un prêt relais de 320 000.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve**, l'offre de prêt relais, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 320 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

**Décide**, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie, présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : Pré-financement FCTVA/Subvention  
 Nom du projet : Travaux rue de la Vieille France  
 Montant du crédit relais : 320 000.00 €  
 Durée : 2 ans  
 Durée totale : (en nombre d'échéances) 4  
 Taux d'intérêt : 4,68 %  
 Périodicité : Semestrielle  
 Base de calcul des intérêts : 30/360  
 Mode d'amortissement : In fine  
 Départ d'amortissement : Jour du versement intégral des fonds  
 Frais de dossier : 0,00 €  
 Remboursement anticipé total du capital possible à toute date sans indemnité  
 Versement des fonds En une fois, au plus tard le 30/09/2023

**Autorise**, le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie,

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**Dit** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 13 juillet 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

